

moyen, quelque conduite qui puisse, sinon sauver la paix du monde, du moins diminuer la gravité des conséquences de la guerre.

J'entre dans l'exposé des faits.

Oui, depuis quelques années, des choses bien étranges se sont passées en Europe. Un Romain disait au milieu des proscriptions : Maudite maison d'Albe ! elle me coûtera la vie !

Eh bien ! aujourd'hui, c'est le langage que peuvent tenir les dits Etats de l'Europe. Etes-vous une puissance peu redoutable ? Avez-vous un territoire fertile qui ne peut pas vous rendre bien forts, mais qui arrondirait les Etats d'un voisin puissant et ambitieux ? Avez-vous quelque port aux eaux profondes, pouvant recevoir une grande flotte ? la tête d'un canal qui réunirait deux grandes mers ? Vos sujets parlent-ils la même langue que ceux de votre voisin puissant ? Malheur à vous ! C'est ce qui est arrivé au Danemark. Il avait tout cela : le territoire fertile, le beau port, le canal, des sujets parlant la langue allemande, la langue des Prussiens.

Au nom de la Confédération germanique, on s'est emparés de ces beaux duchés du Sleswig et du Holstein. Si, après les avoir pris au nom de la patrie allemande, ce serait déjà une violation de droit, mais elle ne serait pas plus grande que celle qui a eu lieu en Italie, quand au nom de la conformité du langage, on a dépossédé le grand duc de Toscane, dépossédé le roi de Naples, et pris la plus grande partie des Etats Romains.

Si, au nom de cette patrie allemande, on avait laissé les duchés à la Confédération, c'eût été, je le répète, une étrange violation du droit, pas plus étrange cependant que celle qu'on a vue en Italie. Mais, après avoir pris les duchés

au nom de cette patrie allemande, on les a gardés pour soi. La Prusse a dit à l'Autriche : Laissez-les moi ou je ferai la guerre."

Voilà la question de fait toute entière. (Très bien ! très-bien !) Mais je veux l'exposer en détail, car il faut qu'on connaisse, dans toute leur étendue, les iniquités commises, celles qui se préparent encore. Il n'y a que cette grande clarté qui puisse rendre un peu de force au droit si indignement méconnu.

Tout le monde sait quel intérêt mérite le Danemark. C'est un de ces petits Etats qui ressemblent à ces hommes dont Saint-Lambert disait au siècle dernier ; ils ont le tempérament vertueux ; un de ces petits Etats qui n'ont jamais songé à usurper sur le voisin, qui n'ont songé qu'à défendre leur indépendance, comme la Hollande et la Suisse. Soldats et marins, les Danois ont placé leurs intérêts dans ce grand intérêt européen, la liberté des mers.

Pour la liberté des mers, ils ont soutenu, au commencement de ce siècle, une controverse mémorable qui a immortalisé le nom de M. de Bernstorff. En 1807, pour ce grand intérêt, ils faisaient entendre à l'Europe le canon de Copenhague, et l'on sait quelle bataille héroïque ils livraient contre le formidable Nelson. (Très bien ! très bien !)

Aussi, l'Europe reconnaissante leur avait maintenu constamment cette garde du Sund, dont ils avaient été les portiers désintéressés et vigilants. La France, en particulier, devait au Danemark de la gratitude et une fidélité inviolable.

Lorsque, en effet, Napoléon était déjà à l'île d'Elbe, l'intrépide maréchal Davoust, enfermé dans Hambourg, résistait aux armées coalisées pour ne pas livrer, sans un ordre du roi de France, l'armée et le grand matériel réunis dans